

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoît RABIOT, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : Benoît RABIOT – Laurence DEGERS - Brigitte HILLAT – Guillaume BEN – Miguel PAYAN – Fanny PRADIER - José SALVADOR – Nathalie FAYE – Nathalie CROSTA - Franck DUVALEY – Nicolas DELPEUCH – Laurence TARQUIS - - Romuald BEAUVAIS – Rachel MOUTON - Marion JOUAN RENAUD – Benoît BEAUDOU – LACAMBRA-ROUCH Béatrice - Bruno COSTES – Gilles ROUX – Didier KLYSZ - Odile BASQUIN

Ayant donné pouvoir : Honoré NOUVEL à Marion JOUAN RENAUD - Denise CORTIJO à Miguel PAYAN - Denis LE BOT à Brigitte HILLAT – Gilbert FACCO à Nathalie FAYE - Corine DUFILS JUANOLA à Benoît RABIOT - Yann KERGOURLAY à Laurence TARQUIS - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Était absente excusée : Camille POUPONNEAU

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Était présente sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services

7 Finances Locales

7.1 Décisions Budgétaires

Délibération n° 202204DEAC47 “BUDGET”

Objet : Adoption du compte administratif de l’Espace Culturel de Pibrac exercice 2021

Le Conseil municipal examine le compte administratif de l’exercice 2021, dressé par Madame le Maire, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré pour le budget de l’ECP, par Monsieur Miguel PAYAN, adjoint au Maire en charge des Finances et du Budget.

Sont à noter pour les dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011** : Une baisse de 24 204.95€ par rapport au CA 2020, s’expliquant principalement par une fermeture de Janvier à Mai et l’annulation de 8 spectacles liée à la crise sanitaire Covid 19 ; cette fermeture a impacté la majorité des articles de ce chapitre. A noter que l’article 611- Contrats de prestations de service, a augmenté car le paiement de la prestation d’agent de sécurité passe sur cette ligne désormais. L’article 6232- Fêtes et cérémonie a également augmenté car une facture de 2019 a été reçu tardivement et ordonnancé en 2021. L’article 6237- Publications a fortement diminué car il n’y a pas eu de programme fait en 2021 vu le contexte sanitaire, seulement des flyers et bâches ont été réalisés. L’article 6283 – Frais de nettoyage des locaux a également diminué car il n’y a pas eu de prestations complémentaires demandés sur toute la période de fermeture.
- Les autres chapitres budgétaires restent stables par rapport au CA 2020.

Sont à noter pour les recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 70** : Avec des recettes à hauteur de 41 312€ l’ECP enregistre une baisse importante de plus de 60 K€ par rapport à 2020 liée à la fermeture de début d’année, puis à la réouverture en jauges restreintes de Mai à Septembre. En 2019 ce chapitre enregistrait des recettes de l’ordre de 195K€.
- **Chapitre 74** : Chapitre exclusivement représenté par la ville par un soutien à hauteur de 300 000.00€ en 2021 conformément aux prévisions budgétaires.
- **Chapitre 77** : En baisse de 5 556€ par rapport au CA 2020, aucun acompte versé en 2021.

La section d’investissement est stable par rapport à 2020.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l’exercice 2021, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		16 382€75		10 278€93		26 661€68
Opération de l'exercice	358 021€09	342 312€68	32 408€59	28 536€04	390 429€68	370 848€72
TOTAUX	358 021€09	358 695€43	32 408€59	38 814€97	390 429€68	397 510€40
Résultats de clôture		674€34		6 406€38		7 080€72
Restes à réaliser			301€12		301€12	
TOTAUX CUMULES	358 021€09	358 695€43	32 709€71	38 814€97	390 730€80	397 510€40
RESULTATS DEFINITIFS		674€34		6 105€26		6 779€60

Considérant l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Benoît RABIOT a été élu, à l'unanimité, Président de la séance.

Le Conseil municipal, hors la présence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire, par 28 voix pour :

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVE le présent compte administratif 2021 du budget de l'ECP.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	Votants
29	21	28
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Date de la convocation : 01/04/2022		
Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 01/04/2022		

L'adjoint au Maire,



Benoît RABIOT

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le
- publication ou notification le